

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-0034	L'an deux mille vingt-six, le 21 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT REMY L'HONORE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RATEL, Maire.
Date de convocation : 17/09/2026	Étaient présents : Patrick RATEL, Corinne BOURDON, Marco GUERRA, Isabelle BRETECHER, Christian PAVESIS, Nicole VACHER, Florent BABIN, Marie-Charlotte LUTHIER, Gilles SALOMON, Anne Cogneville, Benoit MORIEN, Cédric MEHEUT.
Date d'affichage 17/09/2026	Formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 12 Pouvoir : 2 Votants : 14	Absents excusés et représentés : Dominique Charpentier, Jean François Quarck.
	Absents : Radia ZOUIOUECHE et 4 conseillers absents (les 21 membres de l'opposition ont démissionné)
	Secrétaire de séance : Marie-Charlotte LUTHIER désignée en vertu des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Fixation des tarifs de la fête du village et vide grenier 2026

Par délibération référencée 2026-0024 du 16 juin 2026, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des services proposés par la Commune à l'occasion des événements festifs qu'elle organise. Ces tarifs pourront s'appliquer à toute occasion en 2026, sauf délibération contraire.

L'offre devant s'étoffer, il convient de compléter la grille tarifaire.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les tarifs applicables aux boissons, denrées et services proposés lors de cette manifestation,

Considérant que ces tarifs doivent permettre de couvrir les frais engagés pour l'organisation tout en restant accessibles au public,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 Abstention(s)

Article 1 – Fixation des tarifs des services

Les tarifs applicables aux boissons, denrées et services vendus lors des manifestations 2026 sont fixés comme suit :

Boisson / denrée	Prix de vente 2026
Sandwich*	4,00 €
Eau 50 CL	1,50 €
Café /Thé /Chocolat - PERCO	1,50 €
Soda	2,00 €
Crêpe / Pop-Corn/ Barbe à papa/ pâtisserie	2,00 €
Paquet de chips BELSIA	3,00 €
Eau 1,5 L	3,00 €
Bière 25 CL	3,00 €
Verre de vin rosé	3,00 €
Verre de vin rouge	3,00 €
Planche Apéritive + baguette	12,00 €
Bouteille de vin rouge	12,00 €
Bouteille de vin rosé	12,00 €

*Tarif ajouté

Article 2 – Exécution

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État dans le département et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Patrick RATEL
Le Maire

